

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 01 - 1 janv. 2020

À LA UNE

Guinée : réforme du droit d'auteur et des droits voisins

Par Olivier Bustin, Thérèse Beticka

OHADA

Admission d'un pourvoi direct devant la CCJA contre une décision d'injonction de payer rendue sur opposition

Par Ramsès Akono Adam

Retour sur la compétence ratione materiae de la CCJA

Par Bachir Talfi Idrissa

Une société créée de fait ne peut ester en justice

Par Ramsès Akono Adam

La preuve de l'existence d'une société créée de fait

Par Ramsès Akono Adam

UEMOA

La révocation d'un dirigeant de banque n'est pas toujours une décision disciplinaire

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Quand le laxisme du dirigeant en micro-finance conduit à sa révocation

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

OAPI

Droit de marques : appréciation de la similarité entre des produits d'une même classe

Par Nicolas Binctin

Procédure orale dans le cadre d'une opposition à l'enregistrement d'une marque et appréciation du risque de confusion entre des signes similaires

Par Nicolas Binctin

Cameroun : fixation de la nature et des seuils des marchés publics réservés

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Sénégal : la récurrente question de la compétence du juge de la saisie immobilière

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Togo : fixation des règles de la maîtrise d'ouvrage public déléguée et de la maîtrise d'œuvre

Par Akodah Ayewouadan

Togo : délai d'accomplissement des formalités afférentes aux actes et opérations en matière foncière

Par Akodah Ayewouadan